

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 31/07/2024 - 107265 - 2015 B 19582 - 813 622 909 - A.P.G. AIRLINES

A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

08 AOUT 2024

Sous le N° :

107 265

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-huit juin à 13 heures,

Les Actionnaires de la Société "A.P.G. AIRLINES" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR suivant lettres du 12 juin 2024, en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales et à l'article 18 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

Fanny PINOT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

Après différents échanges de vue entre tous les Actionnaires, il est passé au vote des résolutions.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

✚ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

✚ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

- ⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente
- ⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 2 685 223,50 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 2 685 223,50	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. €. 749 365,83 à €. 3 434 589,33)		€. 2 685 223,50
Total	€. 2 685 223,50	€. 2 685 223,50

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, soit €. 6 189.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

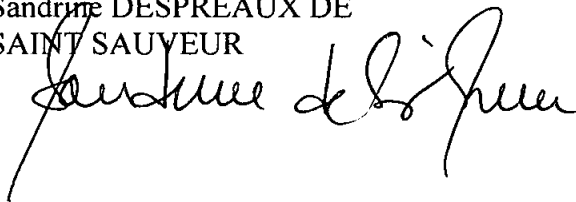
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

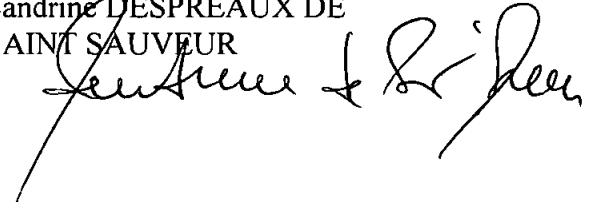
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et un Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR



Un Actionnaire,
Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 2 685 223,50 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 2 685 223,50	
▪ Au compte « Report à nouveau »		€. 2 685 223,50
(qui passera de €. €. 749 365,83 à €. 3 434 589,33)		
Total	€. 2 685 223,50	€. 2 685 223,50

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

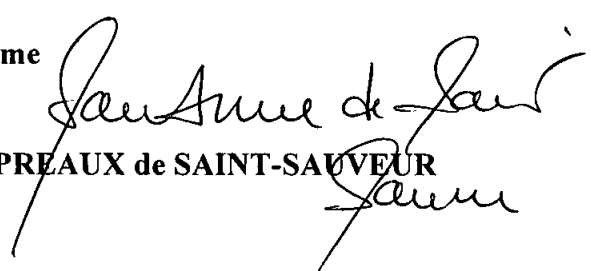
Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, soit €. 6 189.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Madame, Monsieur,

En vos qualités d'actionnaires de la Société A.P.G. AIRLINES, vous êtes appelés en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, à entendre le rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les résultats de cette activité et à prendre connaissance des perspectives d'avenir, puis à délibérer sur le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 9^{ème} exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- 1) Considérations générales
- 2) Les services
- 3) Les résultats de l'exercice

1) CONSIDERATIONS GENERALES

APG AIRLINES a été créée en septembre 2015 dans le but de développer l'activité 'Interline' sans dépendre d'une autre compagnie.

C'est une SAS de €. 500 000 de capital.

L'année 2023 enregistre une activité stable dans les opérations aériennes régulières entre Toulouse et Lorient.

2) LES SERVICES D'A.P.G. AIRLINES

APG AIRLINES est une compagnie aérienne régulière de droit français qui a débuté ses opérations régulières entre Nice et Bergame-Italie.

Depuis avril 2018 APG Airlines a changé de route régulière et opère un vol quotidien entre Toulouse et Lorient. Toulouse comme base opérationnelle permet de se rapprocher du centre de maintenance. Il est en effet nécessaire d'avoir une maintenance en ligne.

Le renforcement des équipages permet également d'opérer des vols charters VIP.

Parallèlement, APG AIRLINES a le rôle de plateforme de validation pour le produit 'APG IET' géré par APG Inc.

3) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net : €. 31 567 934

Résultat courant après impôt : €. 2 685 224

	31/12/2023	31/12/2022	Ecart en %
Chiffre d'affaires	14 100 357	9 438 341	+ 49,39
Produits d'exploitation	33 567 934	19 787 733	
Charges d'exploitation	31 971 663	21 509 245	+ 46,64
Résultat d'exploitation	1 596 272	<1 721 512>	
Traitements et salaires	469 552	460 952	
Charges sociales	214 129	207 258	
Effectif	7	9	
Dépenses de travail Intérimaire	-	-	
Résultat financier	2 004 008	2 435 818	
Résultat courant avant impôt	3 600 279	714 307	
Résultat exceptionnel	< 17 337>	<306 637>	

Impôts sur les bénéfices	897 719	119 700	
Résultat net	2 685 224	287 970	
Total du bilan	62 939 959	60 862 048	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 2 685 223,50.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 2 685 223,50	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. €. 749 365,83 à €. 3 434 589,33)		€. 2 685 223,50
Total	€. 2 685 223,50	€. 2 685 223,50

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, soit €. 6 189

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

APG AIRLINES a repris son activité normale. On remarque que les coefficients de remplissage ont été tout à fait corrects et nous sommes confiants pour 2024 : la route Toulouse-Lorient est désormais bien installée et elle répond à une vraie demande des clients.

Notre positionnement de service haut de gamme est également fort apprécié par notre clientèle essentiellement affaires.

APG Airlines dispose aujourd'hui d'une forte notoriété et cela aussi grâce au produit 'IET'.

APG Airlines est membre actif de plusieurs organisations telles que le 'Board of Airlines' en France, en Allemagne, en Turquie et d'autres pays en Asie.

APG AIRLINES est également un membre actif de l'ERA, 'European Regions Airline Association'.

Nous espérons en 2024 doubler les fréquences sur certains jours de la semaine

'L'interline' est crucial puisque les compagnies ont pour l'instant réduit le nombre de destinations et/ou de fréquences. Cela continue de stimuler le besoin de partenariat 'interline' et l'augmentation du prix des billets.

En conclusion

Le budget 2024 se présente positif et nous sommes confiants. L'Asie est finalement repartie, y compris depuis la Chine.

De nouveaux contrats ont déjà été signés, des nouvelles compagnies aériennes émergent et ont besoin d'être distribuées. Enfin, malgré le 'Airline Batching' l'envie et le besoin de voyager sont intacts.

Toutes nos équipes sont motivées et mobilisées.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

APG Airlines a fait l'objet d'un contrôle Urssaf qui n'a pas relevé d'anomalies significatives.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons pris, au cours de l'exercice, aucune nouvelle participation.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Néant.

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Notre société n'est pas concernée.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.



16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par voie statutaire, et ce pour une durée indéterminée.

Commissaires aux Comptes

Les mandats de :

- Fanny PINOT – Cabinet ACFP, Commissaire aux Comptes Titulaire
- Catherine WETZEL, Commissaire aux Comptes Suppléant

arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Aucune observation n'a été présentée par le Comité d'entreprise.



21 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

22 - DECOMPTE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2009, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent indiquer dans leur rapport de gestion la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance (art. L. 441-6-1 – D.441-4 du Code de commerce)

Solde des dettes fournisseurs	< ou égal à 30 jours.	Entre 31 et 60 jours	> à 60 jours	Total
Au 31.12.2021	89 527	5 691 058	2 116 997	7 897 582
Au 31.12.2022	134 243	8 533 578	3 174 376	11 842 197
Au 31.12.2023	4 381 244	13 378 348	805 778	18 565 370

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels,

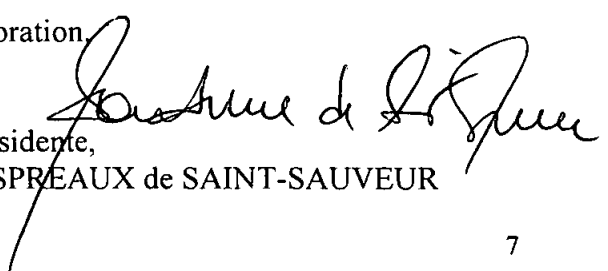
devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Présidente, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Présidente, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.


La Présidente,
S. DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



A C F P

Audit • Conseil • Finance • Patrimoine

APG AIRLINES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

APG AIRLINES

66, avenue des champs Elysées – 75008 PARIS

Ce rapport contient 26 pages

2 rue de Vienne – 75008 Paris – Tél : 01 75 42 61 68

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Ile de France
EURL au capital de 5 000 € - RCS Paris 752792606 - APE : 6920Z - TVA Intra : FR65752792606
fanny.pinot@acfp-expert.fr – www.acfp-expert.fr



APG AIRLINES

Siège social : 66, avenue des Champs Élysées – 75008 PARIS

Capital social : 500 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APG AIRLINES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 juin 2024

Le commissaire aux comptes,
Audit Conseil Finance et Patrimoine



Fanny PINOT

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	439 044	430 555	8 489	13 973
Fonds commercial	309 642		309 642	309 642
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 157 426	617 160	2 540 267	2 639 271
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 419 060		1 419 060	1 428 344
ACTIF IMMOBILISE	5 325 173	1 047 715	4 277 458	4 391 231
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	28 422 442		28 422 442	23 177 689
Autres créances	6 130 643		6 130 643	8 135 154
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	24 029 947		24 029 947	25 075 138
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	79 170		79 170	82 400
ACTIF CIRCULANT	58 662 201		58 662 201	56 470 381
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	300		300	436
TOTAL GENERAL	63 987 674	1 047 715	62 939 959	60 862 048

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel dont versé :	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	749 366	461 396
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 685 224	287 970
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 984 589	1 299 366
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	300	436
Provisions pour charges	62 225	937 945
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	62 525	938 381
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	1 757	1 692
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 957 297	2 868 946
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	4 552	9 688
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 565 370	11 842 197
Dettes fiscales et sociales	1 193 024	243 130
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	37 105 907	43 434 592
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	59 486	209 319
DETTES	58 887 392	58 609 564
Ecart de conversion passif	5 453	14 737
TOTAL GENERAL	62 939 959	60 862 048

Résultat de l'exercice en centimes 2 685 223.50

Total du bilan en centimes 62 939 959.05

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 725 777	11 374 580	14 100 357	9 438 341
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 725 777	11 374 580	14 100 357	9 438 341
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				(57 288)
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			899 191	810 929
Autres produits			18 568 386	9 595 751
PRODUITS D'EXPLOITATION			33 567 934	19 787 733
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			30 987 038	20 491 711
Impôts, taxes et versements assimilés			140 322	123 265
Salaires et traitements			469 552	460 952
Charges sociales			214 129	207 258
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			113 066	112 870
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			23 471	112 899
Autres charges			24 086	290
CHARGES D'EXPLOITATION			31 971 663	21 509 245
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 596 272	(1 721 512)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			46 002	29 323
Reprises sur provisions et transferts de charges			436	183
Différences positives de change			3 704 120	3 626 702
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			321 567	
PRODUITS FINANCIERS			4 072 126	3 656 207
Dotations financières aux amortissements et provisions			300	436
Intérêts et charges assimilées			169 553	84 549
Différences négatives de change			1 898 265	1 135 403
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			2 068 118	1 220 389
RESULTAT FINANCIER			2 004 008	2 435 818
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			3 600 279	714 307

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		454
PRODUITS EXCEPTIONNELS		454
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	17 337	307 091
CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 337	307 091
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(17 337)	(306 637)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	897 719	119 700
TOTAL DES PRODUITS	37 640 060	23 444 394
TOTAL DES CHARGES	34 954 836	23 156 424
BENEFICE OU PERTE	2 685 224	287 970

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elysées		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 8 1 3 6 2 2 9 0 9 0 0 1 4		Néant ☐		
		Exercice N, clos le, 31122023		
		N-1 31122022		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	439 044
		Fonds commercial (1)	AH	309 642
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
		Constructions	AP	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 157 426
		Immobilisations en cours	AV	
		Avances et acomptes	AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		Autres participations	CU	
		Créances rattachées à des participations	BB	
		Autres titres immobilisés	BD	
		Prêts	BF	
		Autres immobilisations financières *	BH	1 419 060
TOTAL (II)		BJ	5 325 173	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	28 422 442
		Autres créances (3)	BZ	6 130 643
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	24 029 947
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	79 170
TOTAL (III)		CJ	58 662 201	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Ecart de conversion actif * (VI)		CN	300	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	63 987 674	
		IA	1 047 715	
		IB	62 939 959	
		IC	60 862 048	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :	
			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise sas A.P.G. AIRLINES			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 500 000)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH	749 366	461 396
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 685 224	287 970
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	3 984 589
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	300	436
	Provisions pour charges	DQ	62 225	937 945
	TOTAL (III)	DR	62 525	938 381
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 957 297	2 868 946
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	2 606 309	2 611 380
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 565 370	11 842 197
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 193 024	243 130
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	34 505 907	40 834 592
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	59 486	209 319
	TOTAL (IV)	EC	58 887 392	58 609 564
	Ecart de conversion passif *	ED	5 453	14 737
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	62 939 959	60 862 048
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	55 246 658	54 052 450
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	183	712	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	2 725 777	FH	11 374 580	FI	14 100 357	9 438 341	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 725 777	FK	11 374 580	FL	14 100 357	9 438 341	
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO		(57 288)		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	899 191	810 929		
	Autres produits (1) (11)				FQ	18 568 386	9 595 751		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	33 567 934	19 787 733
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	30 987 038	20 491 711
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	140 322	123 265
	Salaires et traitements *						FY	469 552	460 952
	Charges sociales (10)						FZ	214 129	207 258
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$		HS		GA	113 066	112 870	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GC	
		Autres charges (12)						GD	23 471
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	24 086	290
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GF	31 971 663	21 509 245
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GG	1 596 272	(1 721 512)
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GL	46 002	29 323
	Différences positives de change						GM	436	183
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GN	3 704 120	3 626 702
	Total des produits financiers (V)						GO	321 567	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GP	4 072 126	3 656 207
	Intérêts et charges assimilées (6)						GQ	300	436
	Différences négatives de change						GR	169 553	84 549
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GS	1 898 265	1 135 403
	Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	2 068 118	1 220 389	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	2 004 008	2 435 818	
						GW	3 600 279	714 307	

Désignation de l'entreprise SAS A.P.G. AIRLINES										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		454	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		454	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	17 337	307 091	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	17 337	307 091	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(17 337)	(306 637)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	897 719	119 700	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	37 640 060	23 444 394	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	34 954 836	23 156 424	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	2 685 224	287 970	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *								HP			
		- Crédit-bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) (13)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9											
		dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8											
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N			
Régul. diverses PAX / Cies défaillantes										Charges exceptionnelles	17 337	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.P.G. Airlines

**- 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS –
Compagnie Aérienne**

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de €. **62 939 959** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de €. **2 685 224**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de cinq ans.

Le certificat de transporteur aérien (CTA) inscrit à l'actif du bilan correspond à la valeur économique et une dépréciation ne paraît pas justifiée.

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Matériel de transport : 3 à 30 ans
 - Accessoire au matériel de transport : 3 ans
 - Matériel de transport : 30 ans
- Les agencements des constructions : 7 à 50 ans ;
- Matériel bureau & Mobilier : 4 à 5 ans.

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Il n'existe aucune participation au 31 décembre 2023.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III - FAITS SIGNIFICATIFS

2-5.1 – Le produit 'APG IET' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les codes A.P.G. Airlines dans la gestion des accords 'Interline'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit 'APG IET' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende comptablement les conséquences.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- | | |
|---|-----------------|
| - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières | : Annexe 2054 |
| - Amortissements | : Annexe 2055 |
| - Provisions | : Annexe 2056 |
| - Echéances des créances et dettes | : Annexe 2057 |
| - Détermination du résultat fiscal | : Annexe 2058-A |
| - Charges à payer | : Annexe I |
| - Produits à recevoir | : Annexe II |
| - Charges constatées d'avance | : Annexe III |
| - Capital social | : Annexe IV |

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|-------------|
| - Engagements hors bilan | : Annexe IV |
| - Eléments concernant les entreprises liées | : Annexe VI |

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		sas A.P.G. AIRLINES		Néant ☐				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	748 687	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants M2]	KP		KQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	5 257	KW		
		Matériel de transport *		KY	3 123 461	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	20 131	LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI			
	Avances et acomptes		LK		LL			
	TOTAL III		LN	3 148 849	LO			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		
		Autres participations		8U		8V		
Autres titres immobilisés		IP		IR				
Prêts et autres immobilisations financières		IT	1 428 344	IU	5 453			
TOTAL IV		LQ	1 428 344	LR	5 453			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	5 325 880	ØH		ØJ	14 030	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	748 687	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	5 257
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	3 123 461
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	28 709
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		NH	3 157 426	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	14 737	2F	1 419 060		
TOTAL IV			I3		NJ	14 737	NK	1 419 060		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	14 737	ØL	5 325 173	ØM	

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	425 071	PF	5 484	PG		PH	430 555		
TOTAL I		RK	425 071	RM	5 484	RN		RO	430 555		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 141	QE	526	QF		QG	1 666		
	Matériel de transport	QH	492 928	QI	104 472	QJ		QK	597 400		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 510	QM	2 584	QN		QO	18 094		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	509 578	QV	107 582	QW		QX	617 160		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	934 649	ØP	113 066	ØQ		ØR	1 047 715		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **sas A.P.G. AIRLINES**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	436	4U	436
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	937 945	EP	23 471
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	938 381	TV	23 771
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	938 381	UB	23 771
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	23 471	UF	899 191
		UG	300	UH	436
		UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	1 419 060	UV		UW	1 419 060				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 276 202		2 276 202						
	Autres créances clients		UX	26 146 240		26 146 240						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY	8 000		8 000						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 089 022		1 089 022						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 033 621		5 033 621						
	Charges constatées d'avance		VS	79 170		79 170						
	TOTAUX			VT	36 051 314	VU	34 632 254	VV	1 419 060			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
			VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	183		183						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 957 114		916 381		1 040 734				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	6 309		6 309						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	18 565 370		18 565 370						
Personnel et comptes rattachés			8C	77 027		77 027						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	61 419		61 419						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	778 019		778 019						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	263 320		263 320						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 240		13 240						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	2 600 000						2 600 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	34 505 907		34 505 907						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	59 486		59 486						
TOTAUX			VY	58 887 392	VZ	55 246 658		1 040 734		2 600 000		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	300	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	2 600 000			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	911 119	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2023	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	300	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	
	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		
RELÈVES DÉDUCTION PARTICULIÈRE IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
					TOTAL I
II. DÉDUCTIONS					
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *				
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle similitude de conduite	YH
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YE	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YF
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XI
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN
					XO

Exercice clos le : 31 décembre 2023

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES	62 225	
168- INT. COURUS S/EMPRUNTS	1 757	
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	12 867 500	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	40 016	
* primes et gratifications	32 639	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	2 359	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	16 807	
* charges sur primes	14 361	
448 - ETAT – CHARGES A PAYER		
* Prélèvement à la source	1 958	
* Taxe d'apprentissage	403	
* Formation professionnelle / Fongécif	-	
* CVAE	6 360	
* Taxes aviation civile	4 519	
468 - CHARGES A PAYER – INT. C/c	140 140	
487 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	59 486	
518 - INTERETS COURUS A PAYER	183	
	13 250 713	

Exercice clos le : 31 décembre 2023

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	1 364 408
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	9 254
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	8 000
<i>Débiteurs divers</i>	
. Pds à recevoir : Indemnités Journalières Sécurité Sociale	1 447
. Pds à recevoir : Intérêts Ciaux	8 624
. Pds à recevoir : Intérêts CAT	321 567
<i>Etat et collectivités</i>	
. Opé. Particulière – Act. Partielle	-
TOTAL	1 713 300

Exercice clos le : 31 décembre 2023**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

	Montant
French Flight	667
IATA Frais	8 203
ARINC Frais	144
ATPCO Frais	95
TIME TO FLY Lic. Web	22 535
Toulouse Aéroport Loc.	2 250
Rockwell Maintenance	30 679
Rockwell Abt	1 338
ASCORA Ass. bureau	186
AELIA Ass.	
ROCKRoute Abt	2 227
Doc Jeppesen	5 391
ERA Cotisation	5 374
PLUXEE (SODEXO)	81
TOTAL	79 170

A.P.G. Airlines

Annexe IV

Exercice clos le : 31 décembre 2023

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 500.000 représenté par 50.000 actions de €. 10 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2023

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	
. Cadres	2 679
. Personnel Naviguant Technique (PNT)	9 309
Crédit baux	-
TOTAL	11 988

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	1 957 115
<i>Moins 1 an</i>	916 381
<i>De 1 à 5 ans</i>	1 040 734
<i>A plus de 5 ans</i>	-
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	1 957 115

Exercice clos : 31 décembre 2023

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES
--

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Autres créances immobilisées		
* Débiteur divers :		
APG Inc	145 065	
APG DS		
APG Travel	332 821	
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client :		
APG DS	968	
APG Inc	258 043	
APG Travel	137 694	
* Clients : Fact. A établir		
APG Inc	1 232 284	
	2 106 875	
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG DS	67 991	
APG Inc	747 664	
* Fournisseur : Fact. non parvenues		
APG Inc	11 854 589	
* Créiteurs divers :		
APG	527	
APG DS	71 728	
* Clients Avoirs à établir		
APG inc	-	
* Associés :		
APG DS	2 200 000	
APG Inc	400 000	
	15 446 718	